

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 124 (1998)  
**Heft:** 6

## Vereinsnachrichten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Comité central

Lors de sa première séance de l'année, le Comité central a traité cinq dossiers principaux.

### SMART

Le modèle de collaboration SMART a reçu l'approbation du CC, qui a loué la vision d'avenir ayant présidé à son élaboration, ainsi que le précieux travail réalisé. Le manuel SMART sera disponible vers le milieu de l'année et il sera présenté aux maîtres d'ouvrages, aux concepteurs et aux entrepreneurs à l'occasion de diverses manifestations. Les chapitres clés de l'ouvrage traitent de l'accord entre maître de l'ouvrage et concepteurs sur les objectifs, de la participation des entrepreneurs à l'élaboration du projet, de même qu'à la planification et à la mise au concours des travaux, de la stricte séparation entre phases de projet et d'exécution, ainsi que de la réalisation par des équipes de projet. Avec la Société suisse des entrepreneurs, la SIA contribuera activement au lancement de SMART. On examinera dans quelle mesure cette promotion peut s'inscrire dans une plate-forme de la Conférence de la construction consacrée aux formes de collaboration dans le bâtiment et être menée parallèlement à la notion d'entreprise virtuelle, qui est développée dans le cadre du programme « EffiBAU » (potentiels d'efficacité dans l'industrie du bâtiment).

### Forces intérimaires pour le CC

En raison d'un séjour prolongé à l'étranger et d'une surcharge de travail, Béatrice Bayer et Claudine Lorenz ont annoncé qu'elles renonçaient à leur mandat au sein du CC. A la suite des trois départs enregistrés lors de la dernière assemblée des délégués, l'effectif du comité se voit donc très fortement réduit et il est indispensable qu'un renforcement ad intérim soit accepté lors de la prochaine AD du 12 juin 1998. Cela étant, il importera de veiller à ne pas empiéter

sur ce que le groupe de travail « Nouvelle orientation de la SIA » (qui a succédé au groupe de réflexion sur l'avenir) sera amené à préconiser en ce qui concerne la composition et le futur mode d'élection du CC. Les sections bâloise, vaudoise et zurichoise ont été priées de faire des propositions à cet effet.

### Tâches patronales

Un entretien avec les responsables de la nouvelle USIC a été préparé, qui a entre-temps eu lieu et où deux membres du groupe « Nouvelle orientation de la SIA » ont accompagné la direction, car la future répartition des tâches entre la SIA et l'USIC en matière de défense des intérêts patronaux est appelée à revêtir une importance centrale dans la nouvelle orientation de l'association. Le débat s'est déroulé dans un esprit d'ouverture et les échanges seront encore intensifiés au cours des prochains mois.

### Procédures d'adjudication – Refus de mises au concours basées sur les seuls honoraires

Le CC a décidé d'intervenir dans une affaire concrète auprès d'une commune qui souhaite lancer un appel d'offres basé uniquement sur les honoraires pour la construction d'un bâtiment administratif. Le CC propose l'organisation d'un concours de projets.

Quant à la recommandation SIA 140 portant sur les procédures d'adjudication, elle doit être adoptée prochainement par le CC. Il s'agira ensuite de promouvoir ce document, puis de l'affiner en fonction des expériences positives ou négatives qui seront accumulées. La SIA entend par ailleurs systématiquement s'opposer à la mise au concours de mandats, où les bureaux d'étude sont invités à présenter une offre d'honoraires dissociée du projet.

### InfoBase SIA

Le CC s'est félicité de l'avancement des travaux pour l'InfoBase SIA. La présentation de la société sur Internet réserve une place centrale aux bureaux d'étude et aux membres individuels, ainsi qu'aux produits et services offerts par la SIA. Dès qu'un nombre suffisant de bureaux y auront placé des pages présentant leurs références, ainsi que les distinctions et prix qu'ils ont obtenus, les maîtres d'ouvrages seront invités à consulter le site de la SIA lorsqu'ils envisagent d'attribuer un mandat. Enfin, le CC a encore pris connaissance de l'état d'avancement des travaux dans les dossiers du MP 95 et du Règlement des concours (SIA 142 nouveau), ainsi qu'en ce qui concerne la réorganisation du secrétariat général.

*Eric Mosimann,  
secrétaire général*

## Groupe de travail « Nouvelle orientation de la SIA »

Réuni pour un premier point de la situation, le groupe de travail « Nouvelle orientation de la SIA » s'est notamment entretenu des contacts établis avec les sections et les groupes spécialisés. A en juger par les réactions positives et le débat critique que le rapport du groupe de réflexion sur l'avenir a suscités au sein des organes

concernés, le nouveau groupe de travail a pu se convaincre du fort impact provoqué par ce document, même si les taux de participation aux manifestations officiellement organisées pour en débattre demeurent moyens. Le groupe réitère donc son appel de lui faire parvenir des prises de position le plus rapidement possible,

mais prolonge le délai de remise de tels documents jusqu'à *mi-avril*, afin de ne pas interrompre le débat qui s'est engagé au sein de la SIA, pour des raisons de calendrier.

Outre ces prises de position attendues des sections, groupes spécialisés et commissions, les thèmes

suivants se profilent comme des questions centrales à débattre lors de l'assemblée des délégués du 12 juin prochain: l'identité de la SIA, le statut des membres, les structures et les tâches patronales.

Les sections et les groupes spécialisés sont en permanence tenus au courant de l'avancement des tra-

voux et des échanges sont par ailleurs prévus avec des représentants des entrepreneurs et du REG.

Dans sa prochaine séance, le nouveau groupe de travail se réunira avec le groupe de réflexion sur l'avenir.

Eric Mosimann

## L'avenir de la SIA: «une Vision»

Le «Groupe de réflexion sur l'avenir de la SIA» (Zukunftsrat!) a publié dans *IAS* une série d'articles présentant ses réflexions.

D'un haut niveau intellectuel, elles constituent une remarquable analyse de la situation actuelle, de son évolution et de l'avenir probable bien que «fondamentalement incertain».

Ces articles mériteraient un large débat dans les sections et groupes, avant même que l'on passe à la discussion du document issu des travaux du Groupe et intitulé

«une Vision»,

un document d'une présentation graphique exceptionnelle qui fait honneur aux préoccupations esthétiques de nos collègues architectes.

Une question absolument essentielle s'impose toutefois d'emblée: quels sont les membres actuels de la SIA concernés par cette «Vision»?

La réponse est clairement indiquée: «les professionnels de la *planification*<sup>1</sup> dans le domaine de l'*environnement constructible*», ce que le texte allemand confirme pleinement: «die in der gestaltbaren Umwelt arbeitenden Planungsfachleute».

Etrange, cette limitation à la planification! Nos collègues architectes et ingénieurs civils n'ont-ils pas le désir inné de construire une œuvre? A eux de s'exprimer sur ces textes qui semblent exclure chercheurs et réalisateurs, entre autres.

Quant aux membres de la SIA qui n'œuvrent pas dans «l'environnement constructible», que deviennent-ils?

On en trouve une trace dans le chapitre «Eléments constitutifs» sous «Groupes professionnels», où apparaissent «les ingénieurs des techniques et de l'industrie (*liés à l'environnement construit ou néces-*

*saires* à l'exercice professionnel des ingénieurs et des architectes). «Nécessaires», donc tolérés! Ce qui exclut la majorité des ingénieurs mécaniciens ou électriciens de l'industrie.

Remarquons toutefois que le texte allemand est nettement moins restrictif: «Ingenieure der Industrie und der Haustechnik». Lequel fait quoi?

Cette «Vision» deviendra-t-elle officiellement celle de la SIA? Cela paraît probable et semble confirmé par la nomination des membres du nouveau *Groupe de travail* «*Nouvelle orientation de la SIA*», tous propriétaires d'un bureau – ce qui peut très bien se comprendre, puisque très directement intéressés par la défense de leurs légitimes intérêts. La SIA association patronale?

Que deviendront ceux qui ne sont pas des «planificateurs de l'environnement constructible», dont les ingénieurs de l'industrie?

Et combien sont-ils, en fait?

Selon la liste des membres 1997, électriciens, mécaniciens et chimistes sont 1538, soit 14% de l'effectif.

Si la moitié sont actifs dans «l'environnement constructible», le solde – soit 7% – est négligeable.

Que peut faire pour eux le Groupe des ingénieurs de l'industrie, pour autant qu'il existe encore sur le plan suisse et soit représentatif? Ou devront-ils – s'ils ressentent le besoin – s'organiser en dehors de la SIA?

Un appauvrissement, peut-être? Ce sera aux associations des anciens élèves de développer les relations interprofessionnelles.

Mais aussi un renforcement par la concentration des efforts de la SIA en faveur des professionnels de l'environnement constructible, domaine en crise?

C'est là un problème à poser franchement, un choix à faire.

Paul Huguenin,  
ing. méca. dipl.,  
1027 Lonay

<sup>1</sup>Notons en passant que traduire *Planung* par *planification* est une erreur, dûment relevée par Claude Groscurin dans son ouvrage «Servons-nous du mot juste»: L'allemand *Planer* signifie concepteur (Rédaction)